



ABRACADA ... RAM



RAM ITINERANT
Prémilhat, Quinssaines,
Lignerolles, Teillet-Argenty,
Lamaids

Rubrique :

Edito

C'est avec plaisir que je vous adresse ce deuxième numéro du journal Abracada ... Ram de l'année.

Le Ram reste présent à vos côtés pour vous informer et répondre au mieux à vos besoins et à vos demandes.

Pour vous tenir informés des dernières manifestations, n'hésitez à consulter le site Internet <https://saintmartinien.centres-sociaux.fr/> et/ ou la page Facebook du Centre social <https://www.facebook.com/Centre-Social-de-Saint-Martinien-107016511103776>

Bonne lecture et à très bientôt ...

- Edito
- La confiance entre adultes autour de l'enfant
- Des nouveautés législatives
- Se former et s'informer ... sur fond de crise sanitaire
- RAM Attitud'03
- Une nouvelle année ... Un nouveau projet "Abracada ... Activités"
- Covid - 19 - Modes d'accueil du jeune enfant
- Ouverture du Ram

RAM Itinérant
2 Chemin Saint Pierre
03410 PREMILHAT
04 70 06 09 66
ram.premilhat@orange.fr

La confiance entre adultes autour de l'enfant

Aujourd'hui, la confiance entre les professionnels et les parents est à construire et peut-être fragile. Or, la confiance fonde la relation et permet à l'enfant d'y prendre appui pour grandir.

Sentir que les adultes qui l'entourent se font confiance, se reconnaissent mutuellement dans leur rôle, sont en alliance éducative est apaisant et rassurant pour l'enfant. Il peut, alors, plus facilement construire le pont entre la maison et le monde extérieur.

Même si le cadre diffère d'un milieu à l'autre, le respect mutuel de chacun des cadres de vie permettra à l'enfant d'en comprendre mieux les contours, de les intégrer. Ces différences deviennent des richesses pour l'enfant qui découvre des manières de faire, de penser, de vivre différentes.

A contrario, si les adultes se montrent méfiants les uns envers les autres, s'ils remettent en question la légitimité de l'autre, l'enfant sera le premier à le ressentir. Il risque alors de se sentir tiraillé entre ces différents univers, pris dans des conflits de loyauté qu'il ne peut résoudre.

La recherche de perfection ne laisse aucune place au doute, à l'erreur et aux ajustements ; ce qui ajoute une pression supplémentaire au rôle de chacun. Celle-ci peut se manifester par une exigence réciproque accrue ou par une incompréhension lorsque les choix opérés par les uns ne correspondent pas aux autres.

Il est essentiel que chaque adulte accepte et légitime les autres dans la place différente qu'ils occupent auprès de l'enfant. C'est à partir de cette diversité que l'enfant se développe, qu'il observe des avis, des points de vue divergents voire des désaccords qui peuvent coexister dans le respect de l'autre.

Afin de pouvoir accorder sa confiance le parent a besoin d'informations concrètes sur l'accueil de l'enfant, sur les valeurs du professionnel afin de sentir si elles sont en accord avec les siennes.

S'il n'est pas nécessaire de tout dire, il est toutefois important de communiquer et d'explicitier les règles et les attentes de chacun. Le professionnel doit être à l'écoute des parents, de leur difficulté à confier leur enfant, leurs préoccupations, ..., de dissiper d'éventuels malentendus. Obtenir l'adhésion des parents implique que l'enfant soit entendu et soutenu en cas de difficultés.



**Les échanges réguliers sont indispensables
pour que se tissent petit à petit les liens de
confiance.**

Des nouveautés législatives ...



Les années 2021 et 2022 vont être marquées par des changements législatifs concernant notamment la profession d'assistant maternel.

La réforme des modes d'accueil

La réforme qui assouplit les conditions d'exercice et qui prévoit de nouvelles obligations notamment pour les assistants maternels sera mise en œuvre au deuxième semestre 2021. Une ordonnance en donne les grandes lignes et des décrets doivent être finalisés et entérinés avant une application prévue pour septembre 2021.

Voici quelques grandes lignes sous couvert de la parution des textes :

- Le nombre d'enfants accueillis ou présents simultanément au domicile de l'assistant maternel ne pourra excéder 6 enfants de moins de 11 ans dont au maximum 4 de moins de 3 ans.
- Le nombre de professionnels exerçant en Maison d'Assistants Maternels (MAM) sera de 1 à 6 et que le nombre d'enfants simultanément accueillis ne pourra excéder 20.
- Le nombre d'enfants accueillis pourra "exceptionnellement et de manière limitée dans le temps, pour répondre à un besoin imprévisible ou temporaire, notamment lors de vacances scolaires" être augmenté de 2 enfants dans la limite de 4 enfants de moins de 3 ans sous la responsabilité de l'assistant maternel.
- La délivrance de l'agrément sera soumise à de nouvelles obligations :
 - La déclaration et l'information relatives aux disponibilités d'accueil qui deviennent obligatoires sur le site monenfant.fr à compter du 1er septembre 2021.
 - Lors du premier renouvellement de l'agrément, l'assistant maternel devra produire les documents attestant qu'elle s'est engagée "dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle et dans un parcours de qualification professionnelle".
- L'encadrement de l'administration des médicaments par les professionnels aux enfants.
- L'assistant maternel bénéficiera d'une surveillance médicale (médecine du travail) dans les conditions de droit commun.

La nouvelle convention collective

Une nouvelle convention collective pour la profession d'assistant maternel est en cours de finalisation et devrait être applicable dès janvier 2022. Celle-ci résulte de la fusion de la branche des assistants maternels et celle des salariés du particulier employeur.

Des points positifs ressortent de ce nouveau document : majoration des jours fériés travaillés, majoration des heures supplémentaires, augmentation du montant de l'indemnité de rupture, création d'une indemnité de retraite, diminution du nombre de jours enfants malades à déduire de la mensualisation, ...

Le Relais Assistants maternels (RAM), qui deviendra prochainement le Relais Petite Enfance (RPE), continuera à vous accompagner dans votre quotidien de salarié et d'employeur et dans ces changements législatifs.

L'indemnité de frais de déplacement



L'indemnisation des trajets réalisés dans le cadre de son activité professionnelle par l'assistant maternel employé par des particuliers doit respecter un montant minimal, fixé par le barème de l'administration et un montant maximal déterminé par le barème fiscal. Les modalités ont été déterminées dans le contrat de travail (nombre de kilomètres effectués, barème utilisé, ...)

Un arrêté publié au Journal Officiel du 19 février 2021 fixe le nouveau barème fiscal qui s'applique aux déplacements réalisés par les assistants maternels employés des particuliers à compter du 20 février 2021. Si les montants restent inchangés pour les véhicules thermiques, il prévoit une majoration de 20 % du montant des frais de déplacement pour les véhicules électriques par rapport au barème "classique".

Puissance fiscale	Minimum barème de l'administration		Maximum Barème fiscal	
	- de 2 000 km	2 000 km à 10 000 km	- de 5 000 km	Véhicule électrique
3 cv et moins	0,29 €	0,36 €	0,456 €	0,547 €
4 CV	0,29 €	0,36 €	0,523 €	0,628 €
5 CV	0,29 €	0,36 €	0,548 €	0,658 €
6 CV	0,37 €	0,46 €	0,574 €	0,689 €
7 CV	0,37 €	0,46 €	0,601 €	0,721 €
8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,601 €	0,721 €



Ircem Prévoyance

Les conditions d'accès à l'aide à la prise de fonction et au renouvellement d'agrément sont assouplies.

L'aide, qui est désormais, de 500 € ouverte tous les 5 ans, peut être utilisée en plusieurs fois.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'IRCEM 0 650 980 990 ou via votre espace sur le site Internet www.ircem.fr

Déclaration de revenus 2020



Abacadada ... Ram vous propose, comme chaque année, des tableaux pour vous aider à compléter votre déclaration de revenus.

Pour tout renseignement complémentaire et / ou demande de documentation (tableaux notamment), contacter le Ram au 04 70 06 09 66 (laisser un message sur le répondeur) et/ou ram.premilhat@orange.fr

Se former et s'informer ... sur fond de crise sanitaire

Se former, s'informer et se professionnaliser en période de crise sanitaire n'est pas aisé. Nous préférons éviter les regroupements de peur que le virus ne s'y invite. Il n'empêche qu'il existe des solutions pour se former de son domicile et gratuitement.

En janvier 2021, j'ai suivi une formation en ligne (MOOC) proposée par l'Université de Bretagne Occidentale dont le thème était "SauvTage".



Cette formation, gratuite, a pour vocation de nous fournir une information claire et précise quant aux principales conduites à tenir et aux principaux gestes de secourisme.

D'une durée de 12 heures, cette information en ligne et que nous validons par des tests, nous permet d'obtenir une attestation de suivi du MOOC qui nous permettra, si nous le souhaitons de suivre chez un partenaire un complément "gestuel" en présentiel pour obtenir par exemple le PSC1 (Prévention et Secours Civiques en Niveau 1).

Le programme est composé d'une introduction, d'une conclusion et de 10 modules qui traitent de la protection, de l'alerte, de l'obstruction des voies aériennes par un corps étranger, les hémorragies, la perte de connaissance, l'arrêt cardiaque, les malaises, les plaies, les brûlures, les traumatismes.

N'oublions pas que chacun d'entre nous peut être confronté à une personne en danger. Connaître les gestes qui sauvent pourrait nous aider à sauver une vie.

Le lien pour s'inscrire et suivre la formation :

<https://www.my-mooc.com/fr/mooc/sauvtage-apprendre-a-sauver-une-vie-a-tous-les-ages/>

ou décrire dans un moteur de recherche "MOOC SauvTage".



Vous allez bientôt devenir ou êtes parent de jeunes enfants ?

Découvrez les P'tits Ateliers Nutritifs de la MSA : des ateliers interactifs à distance pour tout savoir sur l'alimentation des enfants de 0 à 2 ans

En tant que parents, nous voulons :

Donner de bonnes habitudes alimentaires à notre enfant

Espérer qu'il mangera de tout sans être trop gourmand

Nous nous posons des questions comme quand commencer la diversification alimentaire ? Avec quel aliment ? ...

Les P'tits Ateliers Nutritifs vous permettront de profiter des conseils d'une diététicienne, d'échanger librement avec d'autres parents en toute convivialité.

En complément du premier atelier sur « l'équilibre alimentaire », vous choisirez à l'issue de celui-ci un deuxième atelier sur « les étapes de la diversification alimentaire » ou sur « les bons achats pour sa santé ».

Pour participer aux ateliers du mois d'avril, il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne sur le site : <https://auvergne.msa.fr/lfy/web/msa-auvergne/p-tits-ateliers-nutritifs>

Vous serez, ensuite, contactés pour vous confirmer votre inscription ainsi que la date retenue. Le Jour J, vous n'aurez plus qu'à vous connecter sur votre ordinateur pour participer à cette rencontre.

Abracada ... Miam

Les cupcakes nids

Ingrédients

- **Cupcake**
 - 150 g de sucre en poudre
 - 150 g de farine
 - 1/2 sachet de levure chimique
 - 4 œufs
 - 1 cc. d'arôme naturel de vanille
 - 125 g de beurre fondu
 - 80 ml de lait 1/2 écrémé
- **Pour le glaçage**
 - 300 g de fromage type Philadelphia
 - Sucre glace
- **Pour décorer le nid**
 - des œufs au chocolat et / ou en sucre coloré

Préparation

- Préchauffer le four à 180°C.
- Dans un grand récipient, fouetter les œufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse.
- Ajouter le beurre fondu et fouetter à nouveau.
- Faire de même pour le lait et l'arôme vanille.
- Incorporer ensuite la farine et la levure. Bien mélanger jusqu'à ce que la pâte soit bien lisse.
- Remplir des moules à muffin beurrés au 3/4.
- Cuire 15 minutes.
- Enfoncer la lame d'un couteau pour vérifier la cuisson. Elle doit ressortir sèche.
- Laisser refroidir.
- Pendant ce temps, mettre le fromage dans un grand bol et fouetter au batteur tout en saupoudrant de sucre glace jusqu'à ce que le mélange soit assez sucré à votre goût.
- Versez le mélange dans une poche à douille.
- Creuser légèrement avec un couteau chaque cupcake et y cacher un œuf au chocolat.
- Recouvrir de fromage sucrée et terminer la décoration en plaçant des petits œufs.



Bon appétit !

RAM ATTITUD'03



Les Relais Assistants Maternels de l'Allier se sont associés, pour créer une action départementale innovante à destination des professionnels de la petite enfance et des familles. Ainsi, tous les 15 jours de mai à juin 2020 et tous les deux mois à partir de juillet 2020, nous vous offrons un livret imprimable dans lequel vous trouverez des idées d'activités comparables à celles que nous proposons lors de nos ateliers collectifs : activités manuelles, cuisine, motricité, jeux, livres, comptines, coin bébés, ... Petits et grands y trouveront leurs bonheurs !

Un nouveau livret est paru, le 20 mars, sur le thème du printemps.

Pour le découvrir, je vous invite à vous promener sur le site Internet du Centre social de Saint Martinien ou si vous désirez le recevoir ou recevoir les prochains numéros sur votre adresse e-mail, envoyez un mail à ram.premilhat@orange.fr

Bonne lecture et Amusez-vous bien avec vos enfants, petits-enfants, les enfants que vous accueillez ...

Une nouvelle année ... Un nouveau projet "Abracada ... Activités"

Depuis février 2021, le Ram "Abracada ... Ram" propose aux familles et aux assistantes maternelles des idées d'activités à réaliser avec et / ou par les enfants.

Fréquence :

En période scolaire, 1 activité tous les 15 jours.

En période de vacances scolaires, 1 à 2 activité(s) par semaine

Objectifs :

- Proposer un outil pour pallier à la diminution des temps d'accueil / ateliers d'éveil dû à la crise sanitaire notamment
- Proposer un contenu au public permettant de réaliser des activités avec les tout-petits
- Partager les réalisations des enfants.

Les délicieuses crêpes de Marny, Luna, Théo, Zoé, Adèle et Eva



Zoé, Luna et Zoé, Zoé, Luna

Adèle, Eva, Clara



Covid-19 - Modes d'accueil du jeune enfant 0-3 ans

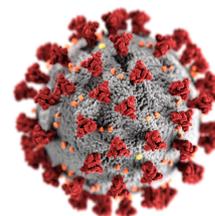
L'instabilité de la situation sanitaire a induit une actualisation des documents suivants par le Ministère des Solidarités et de la Santé :

- Les modes d'accueil du jeune enfant et accueil des enfants de 0 à 3 ans de professionnels prioritaires (03/04/2021)

- La liste des professionnels prioritaires (03/04/2021)

- FAQ - Relatives aux consignes du 02-04-2021

Covid-19 - Modes d'accueil du jeune enfant 0-3 ans



- Recommandations ministérielles / Protocole sanitaire renforcé (07/04/2021)

Covid 19 - Modes d'accueil du jeune enfant 0-3 ans (établissements, maisons d'assistants maternels, assistants maternels)

Ces documents sont disponibles auprès du Ram sur demande.

Ouverture du RAM

Suite aux annonces gouvernementales, Abracada ... Ram adapte son planning d'ouverture.

Les permanences au Ram sont maintenues sur rendez-vous uniquement
les samedis 10 et 17 avril

du mardi 06 au vendredi 09 et du mardi 13 au vendredi 16 avril, je suis en télé travail.
(Disponible pour répondre aux mails ou vous téléphonez si besoin)

Abracada ... Ram est fermé du 20 au 26 avril inclus (réunion et congés)

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 04 70 06 09 66 (laisser un message) ou
ram.premilhat@orange.fr

